

20201130_DL_04

OBJET : Marché de services
pour la réalisation des
missions de Chargé d'Etudes
FTTH

Date de convocation :
24 novembre 2020

Date de séance :
30 novembre 2020

Date d'affichage :
7 décembre 2020

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres votants : 7

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
ordonnance du 1^{er} avril 2020 et
article 6 de la loi n°2020-1379
du 14 novembre 2020*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**
Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à
17h30

L'an deux mille vingt, le 30 novembre à 17h30 le Bureau légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Margaux DELETRE, Bernard
DAVERGNE, Laurent PARSIS, Jean-Pierre DELFOSSE et Olivier JARDE.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le marché de services décrivant les missions de Chargé d'études FTTH
- Vu la proposition de la société DSI Group qui offre au syndicat mixte une prestation qui répond aux besoins du programme de déploiement FTTH 2019-2024,

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de disposer d'une prestation immédiate sur un programme de courte durée, puisque les études de déploiement doivent être toutes réalisées d'ici 2023 pour garantir la réception de tous les NRO du programme en 2024,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le marché de services et son contrat correspondant, à conclure avec la société DSI Group, est approuvé. Il porte sur un engagement de prestations de 228 jours sur une durée d'un an pour un budget de 79 800€ HT. Le présent marché pourra être reconduit pour une année supplémentaire.

ARTICLE 2 - Le Président est autorisé à signer le marché et les documents correspondants.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.